

DACP

REF : DACP2014061

Signataire : MC/ED/FM

Séance du Conseil Municipal du 27/11/2014

RAPPORTEUR : Anthony DAGUET

OBJET : Travaux d'impression et de façonnage des différents produits de la communication institutionnelle pour les années 2015 à 2018. Approbation du projet de marché et autorisation de signature.

EXPOSE :

Afin de réaliser les travaux d'impression et de façonnage des différents produits de la communication institutionnelle de la Ville (affiches en quadrichromie, plaquettes, programmes, guides pratiques...) pour les années 2015 à 2018, il y a lieu de lancer un nouveau marché sur appel d'offres, conformément aux articles 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics (ne comprenant ni lot, ni tranche), le précédent arrivant à échéance le 31 décembre 2014.

Les produits concernés sont ceux qui ne peuvent être réalisés par l'imprimerie municipale pour des raisons techniques (format, quadrichromie, façonnage etc.). Ils sont classables en trois catégories : l'impression offset, l'impression numérique et la réalisation de plaques pour l'imprimerie municipale.

A titre indicatif et sans que cela ne constitue une liste exhaustive, figurent les produits suivants :

- Les affiches quadrichromies grands et petits formats
- Les guides et plaquettes
- Les programmes
- Les flyers
- Le journal interne de la collectivité locale
- La lettre du maire
- Les panneaux d'exposition
- Les calicots et bâches imprimés

Ce marché sera passé pour une période allant de sa notification jusqu'au 31 décembre 2015, puis sera renouvelable par reconduction expresse, par périodes successives de un an, trois années au maximum. Il s'achèvera donc au plus tard le 31 décembre 2018.

Le marché sera conclu à prix unitaires et fera l'objet de bons de commande susceptibles de varier dans les limites annuelles suivantes, conformément aux dispositions de l'article 77 du Code des Marchés Publics :

Montant minimum : 75 000 € HT Montant maximum: 150 000 € HT

La ville d'Aubervilliers n'est engagée, sur toute la durée du marché, que sur le montant minimum de ce dernier.

Le montant maximum annuel fixé au marché ne donne aucun droit au titulaire et n'engage en rien la ville d'Aubervilliers.

A titre d'information, les dépenses d'impression en quadrichromie et de façonnage se sont élevées à 119 427,40 euros HT pour l'année 2013.

En conséquence de ces éléments, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le projet de marché susvisé et d'autoriser le Maire, à l'issue de la procédure et conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres, à signer le marché subséquent avec l'entreprise ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice :..... 49

DU 27 NOVEMBRE 2014

Présents :..... 37

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le 27 Novembre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 18 novembre 2014, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Pascal BEAUDET, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

Monsieur BEAUDET Pascal, Maire

Mme DERKAOU Meriem, MM. KARMAN Jean-Jacques, DAGUET Anthony, Mme CHERET Magali, MM. KAMALA Kilani, MONINO Jean-François, Mme GRARE Laurence, MM. BENKHELOUF Boualem, KARROUMI Sofienne, Mme KOUAME AKOUA Marie, M. CHOUDER Fethi, Mme NEDELEC Sozig, M. CHIBAH Salah, Mme MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc, Adjoint au Maire,

M. CECCOTTI-RICCI Roland, Mme PEJOUX Claudine, MM. TLILI MOHAMED Fathi, LE HYARIC Patrick, Mme DUCCATTEAU Sylvie, M. WOHLGROTH Antoine, Mme MBONDO Thérèse, M. ROZENBERG Silvère, Mme LE MOINE Sandrine, MM. KADDOURI Nouredine, SANON Guillaume, Mme RABAH Hana, M. SALVATOR Jacques, Mme YONNET Evelyne, MM HAFIDI Abderrahim, LOGRE Benoît, Mmes VIGEANT Claire, ALVES Presilya, MM. BIDAL Damien, ZAÏRI Rachid, Mme LENZI Ling Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

Mme VALLY Sophie	Représentée par :	M. KAMALA Kilani
Mme TLILI Leïla	Représentée par :	M. KARMAN Jean-Jacques
Mme MARINO Danielle	Représentée par :	M. TLILI Mohamed Fathi
Mme MILLA Josiane	Représentée par :	Mme MBONDO Thérèse
Mme SIGNATE Rouguy	Représentée par :	M. KARROUMI Sofienne
Mme REDOUANE Wassila	Représentée par :	M. CHIBAH Salah
Mme FAGARD Alice	Représentée par :	M. BENKHELOUF Boualem
Mme PEJOUX Claudine	Représentée par :	Mme MERCADER Y PUIG Maria
M. RACHEDI Hakim	Représenté par :	Mme VIGEANT Claire
Mme LENOURY Nadia	Représentée par :	M. BIDAL Damien

ABSENTS: MM. PLEE Eric, AIT BOUALI Omar

Mme GRARE Laurence représentée par M. DAGUET Anthony à partir de la question n° 330
M. HAFIDI Abderrahim représenté par M. ZAÏRI Rachid à partir de la question n°330
Mme ALVES Presilya partie à la question n°332:

Secrétaire de séance : Mme RABAH Hana

Direction Générale des Ressources / Direction des Achats et de la Commande Publique

DACP

REF : DACP2014061

Signataire : MC/ED/FM

OBJET : Travaux d'impression et de façonnage des différents produits de la communication institutionnelle pour les années 2015 à 2018. Approbation du projet de marché et autorisation de signature.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles 33, 57 à 59 et 77 du Code des Marchés Publics,

Vu le budget communal,

Vu le projet de marché,

Considérant que le précédent marché d'impression et de façonnage des différents produits de la communication institutionnelle arrive à échéance le 31 décembre 2014,

Considérant qu'il y a lieu de le renouveler pour les trois années à venir afin de continuer à assurer les prestations inhérentes,

A l'unanimité.

DELIBERE :

APPROUVE le projet de marché relatif aux travaux d'impression et de façonnage des différents produits de la communication institutionnelle, passé sur appel d'offres pour une période allant de sa notification jusqu'au 31 décembre 2015, puis renouvelable par reconduction expresse, par périodes successives de un an, trois années au maximum. Il s'achèvera donc au plus tard le 31 décembre 2018.

Le marché global est conclu à prix unitaires et fera l'objet de bons de commande susceptibles de varier dans les limites annuelles suivantes, conformément aux dispositions de l'article 77 du Code des Marchés Publics :

Montant Minimum : 75 000 € HT **Montant Maximum :** 150 000 € HT

AUTORISE à l'issue de la procédure et conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres, le Maire à signer le marché subséquent avec l'entreprise ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse.

Reçu en préfecture le : 28/11/2014

Publié le : 28/11/2014

Certifié exécutoire le : 28/11/2014

L'adjoint délégué

Anthony DAGUET



L'adjoint délégué

Anthony DAGUET